

Initiatives ministérielles

on ramenait un criminel sur la scène du crime pour qu'il puisse terminer sa besogne.

Les procureurs de la Couronne ont échoué dans ce domaine. Sur 200 personnes accusées de violence familiale, seulement 90 ont été condamnées et beaucoup ont obtenu le sursis à la condition de ne plus battre ou maltraiter leur femme.

J'aimerais terminer en disant que nous n'avons pas tant besoin de contrôler l'utilisation des armes à feu que de nous attaquer au fond du problème de la violence familiale et de la violence contre les femmes.

Le député n'est-il pas d'accord pour dire que le gouvernement a commis une grave erreur en ne s'attaquant pas à un des vrais problèmes qui existent dans ce domaine?

M. Allmand: Oui, madame la Présidente. Une loi de contrôle des armes à feu ne peut constituer qu'un élément dans la prévention des crimes avec violence au Canada, mais nous ne pouvons pas oublier le contrôle des armes à feu. J'ai fait remarquer que chaque fois que nous avons rendu plus sévère la législation sur le contrôle des armes à feu, nous avons réussi à réduire la proportion des crimes commis à l'aide de telles armes. Les mesures de contrôle des armes à feu sont donc importantes.

Mais le député a absolument raison de dire qu'on n'en fera pas assez si l'on se contente de renforcer le contrôle des armes à feu. Beaucoup d'actes de violence sont commis contre les femmes, que ce soit par leur partenaire, leur mari ou autre type de conjoint, et il n'existe pas suffisamment de refuge pour ces victimes de la violence. Il n'existe pas suffisamment de programmes pour s'occuper des hommes qui maltraitent leur femme ou leur partenaire. Il y a toute une gamme de mesures sociales qui pourraient être proposées et mises en oeuvre pour remédier aux causes de cette violence. Nous n'en faisons pas assez en ce domaine.

Les gouvernements à tous les niveaux n'en font pas assez, c'est pourquoi je suis d'accord avec le député. Cela dit, je crois quand même que nous devons faire davantage pour contrôler ces instruments de violence, les armes à feu, qui sont utilisées plus que toute autre arme pour tuer. Trente p. 100 des homicides au Canada sont commis à l'aide d'une arme à feu, mais à la différence de toutes les autres armes, l'arme à feu n'a d'autre objet que tuer. On peut trancher du pain avec un couteau, lequel est parfois utilisé pour tuer, mais j'aimerais mieux qu'on me poursuive avec un couteau qu'avec une arme semi-automatique.

Mme le vice-président: Nous poursuivons le débat.

[Français]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur ce sujet très important, je dirais même capital.

Une citoyenne de ma région est décédée l'an dernier le 6 décembre 1989 lors d'événements hautement émotifs, hautement difficiles, non seulement pour les Québécois et les Québécoises, mais également pour tous les Canadiens et les Canadiennes. Les événements qui se sont produits à l'École polytechnique ont fait réfléchir les citoyens de notre pays sur les graves conséquences de perturbations sociales, les perturbations psychologiques dont sont atteints certains individus. À cet égard, on se souviendra du triste cas d'une jeune homme de Montréal, Marc Lépine, qui est devenu, je dirais, tristement et malheureusement célèbre dans les circonstances, et qui nous a tous et toutes profondément choqués. Pourquoi, madame la Présidente?

C'est que nous pensons que la plupart des citoyens sur cette planète sont censés être raisonnables, sont censés être normaux, sont censés agir avec tout le jugement dont leur père et leur mère ont pu leur donner à la naissance. Malheureusement, la société dans laquelle nous vivons évolue très rapidement. Les études ne sont pas un succès pour tous les étudiants au Canada; 30 p. 100 des jeunes hommes et des jeunes femmes sont actuellement incapables de compléter leur secondaire V, c'est-à-dire leurs études secondaires, pour être plus précis.

Cela provoque, madame la Présidente, chez un très grand nombre de jeunes Canadiens et Canadiennes, des difficultés dans le domaine de l'emploi, des difficultés dans les domaines social et psychologique peuvent intervenir et causer des traumatismes très importants.

Nous avons tous jugé très sévèrement le jeune Marc Lépine l'an dernier, et cette Chambre, de façon unanime, avait pris conscience d'une réalité contre laquelle nous pouvons difficilement, à court terme, trouver des solutions. Toutefois, ce n'est pas une raison pour se préoccuper du problème.

J'ai toujours pensé, madame la Présidente, que l'abolition totale des armes. . .

Mme le vice-président: Malheureusement, je me vois dans l'obligation d'interrompre l'honorable député de Saint-Maurice qui, j'en suis sûre, voudra continuer ses remarques à un autre moment.

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.